

## **Municipalité de Vareilles (89320)**

### **Compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 octobre 2014**

Secrétaire de la séance: Claudine LECLERC

#### **Ordre du jour:**

- \* Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 septembre 2014;
- \* Taxe d'aménagement;
- \* Taxe ordures ménagères logement communal;
- \* Chauffage municipalité;
- \* Demandes de subvention enfouissement des réseaux 2ème tranche;
- \* Sécurité routière:
  - limites de l'agglomération;
  - Implantation arrêt de bus cars scolaires Maternelle-Primaire;
  - Cheminement des enfants;
- \* Devis peintures;
- \* Stationnement des véhicules;
- \* Décisions modificatives du budget de la commune;
- \* Questions diverses: (Cimetière; etc.....)

*Le Maire donne lecture du Procès-Verbal du 18 septembre 2014, il est approuvé à l'unanimité des présents.*

#### **Objet: Taxe aménagement - DE 65 2014**

La délibération du Conseil Municipal instituant la taxe d'aménagement fixe une durée de validité. Une nouvelle délibération doit donc être prise par la Commune pour continuer à percevoir la taxe d'aménagement.

**Le conseil municipal décide,**

- ***de poursuivre sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3%;***

La délibération en date du 17/10/2014 est reconductible d'année en année sauf dénonciation expresse.

#### **Objet: Taxe enlèvement ordures ménagères logement communal - DE 66 2014**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de demander 33 % de la taxe d'enlèvement d'Ordures Ménagères au locataire et ceci tous les ans après paiement effectif de la Commune de l'avis d'imposition.

#### **Objet: Demande de subvention pour l'enfouissement des réseaux 2ème tranche - DE 67 2014**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, autorise Le Maire et lui donne tout pouvoir pour réaliser les demandes de subvention auprès des services concernés.

### **Objet: SECURITE ROUTIERE.**

Suite au rendez-vous avec l'Agence Territoriale du Territoire, Monsieur Le Maire effectue un résumé des entretiens :

- arrêts de bus scolaires : certains abris de bus devront être réétudiés pour la sécurité des enfants et des usagers: Le Conseil Général impose au transporteur TRANSDEV et à la municipalité, pour une question de sécurité :

1/ Un arrêt de bus pour les collèges et les lycées rue du Poncelot.

2/ Arrêt de bus maternelle-primaire

- Mairie, Rue de l'Eraple:

- o Aller, 8 Rue de l'Eraple
- o Retour, 5 Rue de l'Eraple, mise en place de zébras et d'un passage piétons entre les deux arrêts.

Pas de panneaux de signalisation, du fait de la largeur des trottoirs.

- Lotissement : Abri de bus Rue des Sources.

- o Prévoir l'aménagement des trottoirs et de la plateforme bus
- o zébras

- Aux Vallées: Pas d'arrêt actuellement. Le lieu pour la mise en place d'un arrêt sera déterminé s'il venait à être remis en fonctionnement.

Une lettre sera envoyée aux parents d'élèves afin d'expliquer les changements.

Les travaux des abris de bus doivent être effectués rapidement. Des devis sont en attente.

- Limites de l'agglomération de VAREILLES: Celles-ci vont être modifiées pour assurer plus de sécurité. Notamment

- Déplacement, vers le sud, d'une centaine de mètres du panneau fin d'agglomération sud de Vareilles sur la RD 76 pour englober la rue des sources et l'arrêt de cars.
- Création d'une agglomération « Le Bout d'en haut » pour limiter la vitesse à cet endroit

La limite de l'agglomération prendra effet dès que les panneaux seront posés. Les travaux doivent être effectués rapidement.

### **Objet: PEINTURE DES GRILLES COMMUNALES - DE 68 2014**

Monsieur Le Maire fait part de deux devis concernant l'entretien et la peinture des grilles, portillon, portail des bâtiments communaux:

- Entreprise Laurent PISSIER, pour un montant HT de 1 271.62 €, soit un montant TTC de 1 525.94 €;
- Entreprise Artisanale PEYNOT Eric, pour un montant HT de 1 727.81 €, soit un montant TTC de 2 073.37 €;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accepter les tyraux et de retenir l'entreprise Laurent PISSIER pour un montant HT de 1 271.62 €, soit 1 525.94 € TTC.

### **Objet: DECISION MODIFICATIVE - DE 69 2014**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes du budget de l'exercice 2014 :

#### **Section d'investissement – Dépenses**

Article 2051 – Concessions et droits similaires – (+ 108 €)

Article 21538 – Autres réseaux – (-108€)

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les modifications.*

**Objet: QUESTIONS DIVERSES.**

**- Cimetière :**

Suite à des vols de fleurs dans le cimetière, une suggestion a été faite pour la fermeture du cimetière la nuit.

D'après la gendarmerie, les vols ont lieu dans la journée. Compte tenu du peu d'efficacité de cette mesure et de l'astreinte que cela demande, le Conseil Municipal à l'unanimité n'envisage pas, pour le moment, de fermer le cimetière la nuit.

**- Appels d'offre "reprise des concessions et mise en place d'un jardin du souvenir"**

La Commission d'appels d'offre ouvrira les plis le 7 Novembre 2014. Ensuite, il conviendra d'effectuer les demandes de subventions possibles.

**- Noël**

Un goûter de Noël aura lieu le 22 Novembre 2014, ainsi qu'un atelier de fabrication des décorations.

Pour le cadeau des aînés, les colis restent d'actualité et les courses seront faites comme les années précédentes.

Pour les enfants: une séance de cinéma est envisagée.

**- 11 Novembre 2014 :**

Rendez-vous est fixé à 11h30 au monument aux morts pour la dépose d'une gerbe. Nous irons ensuite au cimetière pour la dépose d'une gerbe sur la croix de la Grande Guerre. Puis un pot sera servi "Au Maquis de Vareilles"

**- DVD de Bernard BOIZET :**

En collaboration avec la commune, les Amis du Patrimoine de la Vallée de la Vanne ont réalisé un DVD.

Son prix de vente 10 € : en faveur de l'association des traumatisés crâniens de LIXY et de l'entretien de l'Eglise.

**- Réunion le 30 octobre 2014 : A VAUDEURS 18h30 pour le PLUI.**

Il s'agit d'une réunion des Maires sur le plan d'urbanisme de la communauté de communes. Les conseillers municipaux intéressés peuvent y assister.

**FIN DE LA SEANCE A 22H30.**

